

CHAMPIONNAT NATIONAL CADETS

“CHEVAUX”

AVANT PROGRAMME

Lieu: Centre National des Sports Equestres de La Soukra

Date : 19 et 20 Novembre 2011

1. Conditions générales du concours

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2011.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 23^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2011
- Règlement vétérinaire, 12^{ème} édition, à jour au 1^{er} janvier 2011.

2. Organisation du concours

Directeur du concours :

Nom : M. ***Amor Aouida***

: M. ***Anis Sellami***

Secrétariat du concours :

Nom : Mlle Thouraya Ayadi

3. Officiels du concours

Jury du terrain :

Président : M. Youssef Mhiri

Membre : M. Quoraich el Kamel

Membre : M. Samia Eljan

Membre : M. Amor Aouida

Commissaire au paddock :

Commissaire : Mme kilenie Ben Saad/Mr Mehdi Baroudi/Mme Martine Moullard /Mr Tarek Blah/Melle Nelly Gomez/Mr Khalil Boubahri/Mr Anis Sellami

Commission vétérinaire :

Dr Salama ben Achour / Dr Sofien Ezzar

Visite vétérinaire : samedi 19 novembre à 12H.

Chef de piste :

Chef de piste : M. Abdellatif marzouki / M. Mehrez Timelli

Déroulement : Extérieur

Médecin de l'événement : Dr Nejjib Shiri

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT

Samedi et dimanche 19/20 Novembre 2011

Epreuve en deux manches Article 273-3-3 : 1^{ère} Manche samedi 14H : Barème **A** sans chrono, Haut Max. 0,90 m

2^{ème} Manche dimanche 14H : Barème **A** avec chrono, Haut Max. 0,90 m

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Sera déclaré champion de Tunisie Cadets pour la saison sportive 2010/2011, le cavalier qui aura cumulé le moins de points sur les deux manches, en cas d'égalité de points le temps de la deuxième manche départagera les cavaliers ex-æquo.

DOTATION FINANCIERE

	Dotation
1^{er} prix	Trophée + Médaille + Plaque +flot+bon d'achat de 250 D
2^{ème} prix	Médaille + Plaque + flot+bon d'achat de 180 D
3^{ème} prix	Médaille + Plaque + flot+bon d'achat de 120 D
4^{ème} prix	Plaque +flot+bon d'achat de 80 D
5^{ème} prix	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
6^{ème} prix	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
7^{ème} prix	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
8^{ème} prix	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
9^{ème} prix	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
10^{ème} prix	Plaque +flot+bon d'achat de 50 D
Dotation Totale	780 D

Tous les cavaliers ayant effectués un sans faute lors du 1^{er} du 2^{ème} Jour recevront une Plaque.

EN MARGE DU CHAMPIONNAT

Dimanche 20 Novembre 2011

09 :00 heures

Epreuve Open1 – A avec chrono avec barrage « Article 238-2-2 » – Haut. 1,05m.

Dotation de l'épreuve Open I	
1^{er} prix	Coupe + Médaille + 200 D
2^{ème} prix	Médaille + 150 D
3^{ème} prix	Médaille + 110 D
4^{ème} prix	80 D
5^{ème} prix	60 D
Dotation Totale	600 D

DROIT D'ENGAGEMENT

La date limite du dépôt des engagements est fixée au vendredi 18 Novembre 2011 à 12h00.

Le droit d'engagement est fixé à

Trente (30) dinars par cavalier pour le championnat.

Quinze (15) dinars par cavalier pour l'épreuve Open 1.

4. Prestations proposées par l'organisateur

- Un maréchal-ferrant sera disponible pendant le concours. Ses honoraires devront lui être réglés directement.
- Une buvette et un service de restauration payant seront proposés par l'organisateur les deux jours du concours.

Surveillance du terrain d'entraînement

Le commissaire au paddock assurera la surveillance du terrain d'entraînement. Il signalera immédiatement au jury tout dépassement observé (usage abusif de la cravache ou des éperons, barrage de chevaux,...). Le jury pourra prononcer la disqualification du cavalier auteur de ses dépassements. De même le commissaire au paddock signalera au jury tout cheval dont il estime que l'état de santé (boiterie, blessure,...) ne lui permet raisonnablement pas de concourir. La commission vétérinaire de concours pourra prononcer dans telles circonstances la disqualification de ce concurrent.

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, devra être faite par écrit et présentée au président du jury 30 minutes après l'annonce des résultats accompagnée d'une caution de 30 dinars. Les réclamations non fondées ne donneront pas lieu à restitution de la caution.

5. Code de conduite FEI

Dans tous les sports équestres le cheval est souverain. Le bien-être du cheval doit prédominer sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des commerçants, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux chevaux devraient assurer leur santé et leur bien-être. Un niveau élevé doit être encouragé et maintenu en tout temps dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité.

Un environnement sain devrait être maintenu pendant le transport des chevaux. Des mesures doivent être prises pour assurer une ventilation adéquate, un affouragement et un abreuvement réguliers des chevaux.

L'accent doit être mis sur l'amélioration de l'instruction dans l'entraînement et la pratique de sports équestres ainsi que sur la promotion des études scientifiques sur la médecine équine.

Dans l'intérêt du cheval, la santé et la compétence du cavalier sont jugées essentielles.

Chaque type d'équitation et chaque méthode d'entraînement devraient tenir compte du cheval en tant qu'être vivant et exclure toute technique considérée par la FEI comme abusive.

Les fédérations nationales devraient instaurer des contrôles adéquats afin que le bien être du cheval soit respecté par toute personne et tout organe, sous leur juridiction.

Les règlements nationaux et internationaux du sport équestre concernant la protection du cheval doivent non seulement être respectés pendant les concours nationaux et internationaux, mais également durant les entraînements. Les règlements des concours doivent être continuellement révisés afin d'assurer le respect du cheval.